



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juillet 2002
Français
Original: anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992)

Note verbale datée du 2 juillet 2002, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, et a l'honneur de lui faire savoir que la résolution 1407 (2002) a été portée à l'attention des autorités concernées et compétentes de Singapour en vue de son application.

La Mission permanente de Singapour tient par ailleurs à ajouter que, conformément au paragraphe 5 de la résolution 733 (1992) du Conseil, Singapour interdit toute exportation d'armes et de matériel militaire à la Somalie.

